Garanties et services exceptionnels pour la gamme ROBUST

Pour le robot, la centrifugeuse et le blender :

Garantie

Philips Consumer Lifestyle garantit le fonctionnement de ses appareils conformément aux prescriptions du mode d'emploi, pendant DEUX ANS* à compter de la date d'achat contre tout défaut de fabrication.
Philips Consumer Lifestyle assure gratuitement cette garantie qui couvre les pièces et la main d'oeuvre, à travers son réseau de Centres Services Agréés. Les frais de port retour des interventions effectuées par le réseau de Centres Services Agréés sont pris en charge par Philips Consumer Lifestyle sur présentation des justificatifs correspondants.
Le service après-vente est effectué sous garantie uniquement sur présentation d'une preuve d'achat (ticket de caisse électronique ou facture d'achat) et si la date d'intervention doit se situe dans la période de garantie.
Philips Consumer Lifestyle ne garantit pas les accessoires et/ou composants altérés par l'usage normal, qui peuvent être considérés par nature comme des consommables ou les composants (en verre ou isotherme) tels que les verseuses de cafetières.
Cet appareil est destiné à un usage domestique uniquement. S'il est employé de manière inappropriée, à des fins professionnelles ou semi-professionnelles, ou en non-conformité avec les instructions du mode d'emploi, la garantie peut être caduque et Philips décline toute responsabilité concernant les dégâts occasionnés.
La garantie ne couvre pas les défaillances dues à une cause accidentelle, à un mauvais usage, à une négligence et en cas de modifications ou réparations effectuées par des personnes non qualifiées ou non autorisées par Philips Consumer Lifestyle. En aucun cas, cette garantie ne peut donner droit à dommages et intérêts.
Pour garantir une utilisation correcte du produit, l'utilisateur est tenu de respecter scrupuleusement toutes les instructions du mode d'emploi et doit éviter toute action déconseillée voire même contre-indiquée dans ce mode d'emploi. Important : Restrictions de garantie pour certains produits ou matériaux.
Pour certains produits la garantie peut être limitée, par exemple à cause du matériel utilisé. Les restrictions de garantie, s'il y en a, sont mentionnées dans la section correspondante 'Garantie et service' du mode d'emploi. Ces restrictions de garantie n'affectent pas les droits du consommateur qui bénéficiera en tout état de cause des conditions des articles 1 641 et suivants du Code Civil relatifs à la garantie légale.

***Services et garanties personnels**

Vous venez de faire l'acquisition d'un outil culinaire pour la vie et nous voulons nous assurer que vous en serez satisfait. Enregistrez-vous dans les 3 mois suivant la date d'achat et bénéficiez de services et d'avantages complémentaires, tels que :
- extension de garantie de 5 ans pièces et main d'oeuvre
- extension de garantie de 15 ans sur le moteur
- nouvelles idées de recettes par e-mail
- astuces et conseils pour entretenir votre appareil Robust
- informations les plus récentes sur la gamme

Il vous suffit d'enregistrer votre produit sur le site www.philips.fr/cuisine ou de contacter gratuitement la hotline du service consommateurs Philips de votre pays afin de procéder à l'enregistrement (France 0805 025 510).
Pour toute question à propos de votre appareil culinaire (utilisation, entretien, accessoires), consultez notre assistance en ligne sur le site www.philips.fr/cuisine ou contactez la hotline. Nous avons porté la plus grande attention au développement, au design et aux contrôles de ces produits de grande qualité. Cependant, au cas où, malencontreusement, votre produit devrait être réparé, vous pouvez contacter votre revendeur ou appeler le service consommateur Philips. Ils vous aideront à organiser cette réparation, afin qu'elle soit la plus rapide possible. Vous pourrez ainsi continuer à préparer de savoureuses recettes.

Pour le batteur et le mixer plongeant :

Garantie

Philips Consumer Lifestyle garantit le fonctionnement de ses appareils conformément aux prescriptions du mode d'emploi, pendant DEUX ANS* à compter de la date d'achat contre tout défaut de fabrication. Philips Consumer Lifestyle assure gratuitement cette garantie qui couvre les pièces et la main d'oeuvre, à travers son réseau de Centres Services Agréés. Les frais de port retour des interventions effectuées par le réseau de Centres Services Agréés sont pris en charge par Philips Consumer Lifestyle sur présentation des justificatifs correspondants.
Le service après-vente est effectué sous garantie uniquement sur présentation d'une preuve d'achat (ticket de caisse électronique ou facture d'achat) et si la date d'intervention doit se situe dans la période de garantie. Philips Consumer Lifestyle ne garantit pas les accessoires et/ou composants altérés par l'usage normal, qui peuvent être considérés par nature comme des consommables ou les composants (en verre ou isotherme) tels que les verseuses de cafetières.
Cet appareil est destiné à un usage domestique uniquement. S'il est employé de manière inappropriée, à des fins professionnelles ou semi-professionnelles, ou en non-conformité avec les instructions du mode d'emploi, la garantie peut être caduque et Philips décline toute responsabilité concernant les dégâts occasionnés.
La garantie ne couvre pas les défaillances dues à une cause accidentelle, à un mauvais usage, à une négligence et en cas de modifications ou réparations effectuées par des personnes non qualifiées ou non autorisées par Philips Consumer Lifestyle. En aucun cas, cette garantie ne peut donner droit à dommages et intérêts.
Pour garantir une utilisation correcte du produit, l'utilisateur est tenu de respecter scrupuleusement toutes les instructions du mode d'emploi et doit éviter toute action déconseillée voire même contre-indiquée dans ce mode d'emploi. Important : Restrictions de garantie pour certains produits ou matériaux.
Pour certains produits la garantie peut être limitée, par exemple à cause du matériel utilisé. Les restrictions de garantie, s'il y en a, sont mentionnées dans la section correspondante 'Garantie et service' du mode d'emploi. Ces restrictions de garantie

n’affectent pas les droits du consommateur qui bénéficiera en tout état de cause des conditions des articles 1 641 et suivants du Code Civil relatifs à la garantie légale.

***Services et garanties personnels**

Vous venez de faire l’acquisition d’un outil culinaire pour la vie et nous voulons nous assurer que vous en serez satisfait. Enregistrez-vous dans les 3 mois suivant la date d’achat et bénéficiez de services et d’avantages complémentaires, tels que :

- extension de garantie de 3 ans pièces et main d’oeuvre
- nouvelles idées de recettes par e-mail
- astuces et conseils pour entretenir votre appareil Robust
- informations les plus récentes sur la gamme

Il vous suffit d’enregistrer votre produit sur le site www.philips.fr/cuisine ou de contacter gratuitement la hotline du service consommateurs Philips de votre pays afin de procéder à l’enregistrement (France 0805 025 510).
Pour toute question à propos de votre appareil culinaire (utilisation, entretien, accessoires), consultez notre assistance en ligne sur le site www.philips.fr/cuisine ou contactez la hotline. Nous avons porté la plus grande attention au développement, au design et aux contrôles de ces produits de grande qualité. Cependant, au cas où, malencontreusement, votre produit devrait être réparé, vous pouvez contacter votre revendeur ou appeler le service consommateur Philips. Ils vous aideront à organiser cette réparation, afin qu’elle soit la plus rapide possible. Vous pourrez ainsi continuer à préparer de savoureuses recettes.